



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION MAX HAVELAAR FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Le Château
75 Allée des Parfumeurs
92000 NANTERRE

SIREN : 388 118 549

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION MAX HAVELAAR FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Le Château

75 Allée des Parfumeurs

92000 NANTERRE

SIREN : 388 118 549

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Adhérents de l'**Association MAX HAVELAAR FRANCE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MAX HAVELAAR FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 23 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Brice ROGIR

ASSOCIATION BILAN ACTIF

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	24 316	16 784	7 532	1 055
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	169 100	146 723	22 377	23 108
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	340 991		340 991	334 479
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	10 670		10 670	10 058
TOTAL (I)	545 078	163 507	381 571	368 701
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	1 983 498	61 431	1 922 067	984 957
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 037 354		1 037 354	791 757
Valeurs mobilières de placement	799 796		799 796	771 898
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 108 949		3 108 949	3 261 444
Charges constatées d'avance	470 889		470 889	143 921
TOTAL (II)	7 400 486	61 431	7 339 055	5 953 978
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 945 564	224 939	7 720 626	6 322 678

ASSOCIATION BILAN PASSIF

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 794 846	1 717 322
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	168	168
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	309 698	309 698
Excédent ou déficit de l'exercice	283 155	77 524
<i>Situation nette (sous total)</i>	2 387 868	2 104 713
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 387 868	2 104 713
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	75 244	74 971
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	75 244	74 971
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800 316	1 248 558
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 042 954	746 705
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 135 882	1 070 645
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 278 361	1 077 086
TOTAL (IV)	5 257 514	4 142 994
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	7 720 626	6 322 678

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 813	225
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	197 651	219 110
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	468 448	282 122
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	211 558	144 076
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19 726	26 962
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	7 715 012	6 839 761
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	8 614 208	7 512 256
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	-206	-414
Variation de stock		469
Autres achats et charges externes	4 658 253	4 019 998
Aides financières	434 186	453 509
Impôts, taxes et versements assimilés	73 897	83 287
Salaires et traitements	2 158 213	2 030 886
Charges sociales	919 091	870 538
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 716	34 065
Dotations aux provisions	5 854	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	18 711	4 611
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	8 303 713	7 496 949
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	310 495	15 306
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 520	3 237
Autres intérêts et produits assimilés	33 193	17 746
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	27 898	41 763
Différences positives de change	515	119
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	68 125	62 865
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	6 061	3 797
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	6 061	3 797
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	62 064	59 068

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	372 558	74 375
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	845	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	845	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-845	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	88 558	-3 149
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	8 682 333	7 575 121
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	8 399 178	7 497 597
EXCÉDENT OU DÉFICIT	283 155	77 524

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

- Description de l'objet social

L'association Max Havelaar France agit pour développer un commerce équitable, respectueux des droits humains et de l'environnement. Elle milite en faveur d'une économie mondiale éthique et responsable. Avec le label Fairtrade/Max Havelaar, elle mobilise sur le territoire français les entreprises, les citoyens-consommateurs et les pouvoirs publics afin d'assurer aux paysans et travailleurs salariés des pays en développement une meilleure rémunération et des conditions de travail décentes. Max Havelaar France est membre fondateur du mouvement international de commerce équitable Fairtrade/Max Havelaar.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Max Havelaar France n'achète ni ne vend aucun produit, mais mobilise et accompagne les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics pour transformer leurs pratiques. Elle met en œuvre les activités suivantes :

- Gestion en France du label international Fairtrade/Max Havelaar, qui permet de repérer sur les emballages les produits issus du commerce équitable.
- Développement de l'offre de produits équitables sur le marché français et accompagne les entreprises.
- Mobilisation des citoyens-consommateurs pour consommer autrement.
- Interpellation des pouvoirs publics pour modifier les règles de droit vers un commerce plus équitable.
- Appui aux coopératives des pays en développement à trouver des débouchés commerciaux en France.
- Participation active au développement du mouvement Fairtrade/Max Havelaar dans le monde.

- Description des moyens mis en œuvre

Les ressources de l'association sont pour l'essentiel constituées des droits de licence perçus sur les produits labellisés Fairtrade/Max Havelaar, ainsi que dans une moindre mesure, de subventions sur des projets et programmes soutenus par des bailleurs publics ou privés, et de prestations diverses.

Les moyens mis en œuvre par l'association peuvent être répartis en trois catégories principales : budgets opérationnels propres à chaque métier (communication, plaidoyer, sensibilisation, études, programme d'appui terrain, etc.) ; cotisation versée à la fédération Fairtrade International au titre de l'utilisation de la licence Fairtrade/Max Havelaar ; enfin, ressources humaines et charges de structure.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 7 720 625,52 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 283 155,42 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le .

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 15/05/2025.

L'exercice 2024 se solde par un excédent de + 283 155 €, ce bon résultat permettra de consolider les fonds propres de l'association. Si le résultat opérationnel de l'année est en ligne avec nos prévisions dans un marché toujours tendu, ce sont des éléments antérieurs non récurrents qui explique ce résultat net.

L'exercice confirme une diversification de l'activité soutenue notamment par le fundraising qui contribue à augmenter l'impact social de notre action.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31 décembre 2024 ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable n°2018-06 du 15 décembre 2018

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Mobilier de bureau	5 ans
- Concessions	1 an

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTE	
Désignation	VALEUR NETTE
Concessions brevets licences	7 532
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTE	7 532

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL	12 916	11 400
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		53 397		
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique		95 280		18 425
Emballages récupérables & divers			1 998			
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL				150 675		18 425
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			334 479		6 512
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières			10 058		611
TOTAL				344 538		7 123
TOTAL GENERAL				508 130		36 948

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL		24 316	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			53 397	
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			113 706	
Emb. récupérables & divers			1 998			
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL				169 100		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				340 991	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				10 670	
TOTAL				351 661		
TOTAL GENERAL				545 078		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11 861	4 923		16 784
TOTAL	11 861	4 923		16 784
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales agen. aménag.			
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	48 676	2 540	51 217
	Matériel de transport			
	Mat. bureau et informatiq., mob.	77 948	15 956	93 904
	Emballages récupérables divers	943	659	1 602
TOTAL	127 568	19 155		146 723
TOTAL GENERAL	139 429	24 078		163 507

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		74 971	5 854	5 581	75 244
TOTAL		74 971	5 854	5 581	75 244
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	63 939	11 638	14 145	61 431
	Autres provisions pour dépréciation	27 898		27 898	
TOTAL		91 836	11 638	42 042	61 431
TOTAL GÉNÉRAL		166 807	17 491	47 624	136 675
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		17 491	19 726	
	- financières			27 898	
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de l'exercice 2024 , le montant des provisions constituées s'élève à 75 ke
Ce montant élevé prend en considération des risques potentiels qu'il convenait de couvrir , à savoir :

risque RH pour 61 ke
risque litige pour 14 ke

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	10 670		10 670
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	67 521	67 521	
	Autres créances clients	1 915 978	1 915 978	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	337 928	337 928	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	699 427	699 427	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	470 889	470 889	
	Charges constatées d'avance			
TOTAUX		3 502 412	3 491 742	10 670
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	470 889
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	470 889

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	133 670
Autres créances	699 427
Disponibilités	13 564
TOTAL	846 661

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	1 717 322,10		77 523,62		1 794 845,72
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	168,47				168,47
Report à nouveau	309 698,49				309 698,49
Excédent ou déficit de l'exercice	77 523,62		283 155,42	77 523,62	283 155,42
TOTAUX	2 104 712,68		360 679,04	77 523,62	2 387 868,10

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	1 800 316	1 800 316		
Personnel & comptes rattachés	295 220	295 220		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	210 341	210 341		
Etat & Impôts sur les bénéfices	77 972	77 972		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	434 731	434 731		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	24 690	24 690		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	1 135 882	1 135 882		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 278 361	1 278 361		
TOTAUX	5 257 514	5 257 514		

- renvois
- (1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice
- Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2)

Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 278 361
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 278 361

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	321 019
Dettes fiscales et sociales	376 724
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 133 872
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 831 615

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Le montant des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite n'est pas significatif et n'a pas fait l'objet d'évaluation et de provision .

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du Commissaire aux comptes comptabilisés en 2024 s'élèvent à :

- 23150 euros H.T.

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1060783 - ASSO MAX HAVELAAR

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

L'association ne bénéficie pas pour ses activités de contributions volontaires en nature (prestations en nature ou bénévolat)

Informations sur les transactions avec les contreparties :

Communication des informations sur les transactions effectuées avec des personnes physiques et morales (appelées "contreparties") lorsqu'elles ne sont pas courantes et conclues à des conditions normales : NEANT

Informations relatives au régime fiscal :

L'association est soumise aux impôts commerciaux sur la totalité de son activité

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leur avantage en nature :

Aucune rémunération n'est versée aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles (Président-Vice Président-Trésorier)

Effectif moyen employé pendant l'exercice :

L'effectif moyen sur l'exercice 2024 est de 42 ETP